

CDG, le 29 mars 2022

M. Augustin DE ROMANET
Président Directeur Général
Siège social du Groupe ADP
Zone Roissypole
Aéroport Paris – Charles de Gaulle

Réf. : 22/CGT RY/18

Objet : Préavis de grève

Monsieur le Président Directeur Général,

En application des articles L. 2512-1 et suivants du Code de Travail, nous vous informons du dépôt d'un préavis de grève concernant l'ensemble du personnel d'Aéroports de Paris pour le **lundi 4 avril 2022 de 0h00 jusqu'à minuit.**

Les revendications sont les suivantes :

- 1) Ouverture de négociations salariales pour une véritable augmentation générale des salaires qui prennent en compte à minima l'inflation et la revalorisation des échelons dans le respect des grilles statutaires avec comme base l'échelon 110 au niveau du SMIC.
- 2) Pourvoi des 137 postes vacants avec une priorité en recrutements interne notamment par la mise en œuvre d'une vraie politique d'accompagnement par la formation et de rémunération.
- 3) Politique de recrutement externe en lien avec les spécificités du bassin d'emploi.
- 4) Arrêt de la mise en concurrence des salariés dans les appels d'offres.
- 5) Reprise en interne de nos activités afin de maîtriser l'ensemble de nos process, nos compétences et nos missions de services publics.
- 6) Arrêt de la mise en œuvre des réorganisations pour remettre en cause les tableaux de service, les mobilités forcées et la dégradation des conditions de travail.
- 7) Arrêt de la mise en place des espaces dynamiques, amélioration des conditions de travail avec la prise en compte des recommandations des CSSCT et du CSE.

Daniel BERTONE

Secrétaire Général



Copies : DRHR
Inspection du Travail
Organisations Syndicales